



“

Faire ce que je dis

et dire ce que je fais

”



Sénateur du Cher - Rémy POINTEREAU
Journal parlementaire n°19 - Session 2024-2025



Chers élu(e)s, Chers Ami(e)s,

Ce nouveau journal parlementaire, que j'ai le plaisir de vous adresser, est l'occasion de vous rendre compte - même de façon non exhaustive - de mon engagement au Sénat, que je mène en votre nom. Dans un contexte politique chahuté, **il est essentiel d'entretenir ce lien de transparence et de clarté entre l'élu et les citoyens.**

Le Sénat reste, plus que jamais, **le garant de la stabilité institutionnelle de notre pays.** Face à la tentation permanente de gouverner par l'image ou la communication, la Haute assemblée continue d'exercer son rôle avec sérieux : **faire la loi avec méthode, lucidité et sens du réel.** Ce n'est pas toujours visible, encore moins spectaculaire, mais c'est indispensable. Et c'est la voie que je choisis.

La session parlementaire écoulee a été marquée par une activité législative dans laquelle le Sénat a joué un rôle moteur, en se montrant force de proposition grâce à de nombreuses initiatives concrètes. Plusieurs de ces initiatives, que j'ai soutenues - et pour certaines, portées ou co-rédigées moi-même - illustrent une action parlementaire ancrée dans le concret:

- le renforcement de la lutte contre le narcotrafic,
- le retour de la liberté communale dans la gestion de l'eau et de l'assainissement,
- la facilitation de la transformation des bâtiments vacants en logements,
- l'amélioration de l'accès aux soins,
- le lancement de plusieurs textes de simplification.

Cette production législative est le reflet d'un Sénat à l'écoute, soucieux de répondre aux véritables besoins de nos territoires.

Mais **un défi majeur dominera le début de la prochaine session parlementaire :** l'état alarmant de nos finances publiques. L'année 2024 a vu la France battre un triste record : un déficit public de -5,8 %

du PIB, **le plus lourd de la V^e République hors période de crise.** La dette publique dépasse désormais **3 350 milliards d'euros**, et si rien ne change, **le coût annuel du service de la dette dépassera 100 milliards d'euros en 2029.** Dans un monde instable, souvent tragiquement conflictuel, cette fragilité financière est un risque stratégique. Elle compromet notre souveraineté, notre capacité d'action, et notre devoir de transmission envers **la jeunesse, qui mérite mieux que de devoir porter demain le poids des renoncements d'aujourd'hui.**

Le Sénat a pleinement pris la mesure de cette urgence. Dès le mois de mai, nous avons engagé les travaux préparatoires au budget 2026. Notre ligne est claire : **réduire les dépenses plutôt que d'alourdir les prélèvements, tout en refusant que les collectivités locales soient les variables d'ajustement.** Car les chiffres sont sans appel : depuis 30 ans, la dette des collectivités reste stable, entre 7 et 9 points de PIB. Leur déficit annuel demeure contenu autour de 0,6 %. **Les élus locaux font leur part. Ce n'est pas à eux de payer les dérivées de l'État central.**

Dans une vie politique parfois trop encline au spectacle, à la petite phrase ou à l'indignation de façade, je reste plus que jamais attaché **à une action publique fondée sur le travail, la constance et l'écoute du terrain.** C'est ce pourquoi vous m'avez élu. Et c'est ce à quoi je reste fidèle.

Loin des effets de manche, près des réalités ;

Loin des postures, au service de l'action ;

Loin du brouhaha, je demeure engagé par vous et pour vous.

Avec toute ma fidélité républicaine et Berrichonne.

Rémy POINTEREAU
Sénateur du Cher

Bien au travail

HOMMAGE AU CHER, NOTRE DÉPARTEMENT, NOTRE TERRE...

Le Cher - Cœur de France, terre d'équilibres et d'exigence...

Il est des terres qui, sans bruit ni fard, murmurent au voyageur des vérités essentielles. Le Cher est de celles-là.

Un département à la fois paisible et impétueux, sage et audacieux - comme les méandres de la rivière qui lui a donné son nom.

Ici, au centre exact de la France, le pays semble respirer à un rythme plus juste, plus humain. Le Cher ne crie pas. Il parle vrai.

De Sancerre à Châteaumeillant, de Vierzon à Saint-Amand-Montrond, des coteaux de Quincy aux plaines du Boischaut, chaque commune porte une nuance du même tableau. Villages à colombages du Pays Fort, bourgs au cœur battant, hameaux discrets blottis contre une église romane ou un lavoir ancien : tous composent cette mosaïque vivante qu'est le Cher.

À Sancerre, à Quincy, à Menetou-Salon ou à Châteaumeillant, la vigne s'exprime avec la précision des grands poètes. Chaque cépage dit le sol, le vent, la patience des hommes. Chaque verre est un écho du paysage, un fragment du ciel, une fidélité à la terre. À Châteaumeillant, le gamay se fait vin rouge ou vin gris, délicat et franc, comme un salut discret aux jours d'été.

Terre de générosité aussi, dans ses vergers et ses champs : la pomme du Berry y trouve sa noblesse, la lentille verte y gagne en éclat, et les fromages locaux nous rassurent par le goût. Dans le Boischaut, des générations d'éleveurs perpétuent un rapport au vivant fait de constance et de respect. Ici, les bêtes ne sont pas des chiffres, mais des présences. La terre y est rude, mais elle rend au centuple parce qu'elle est servit avec loyauté par nos agriculteurs.

Et puis il y a les jardins. Celui d'Orsan, de Loye-sur-Arnon et naturellement d'Apremont-sur-Allier, joyau floral sur les rives du fleuve, offre un dialogue entre les formes et les saisons, entre le rêve et la rigueur. Nymphéas, glycines, érables, cèdres et fabriques orientales dessinent un monde suspendu. Jardin d'ornement, mais surtout jardin de l'âme.

Et surtout, la mémoire. Jacques Cœur, bien sûr, homme de finance et de vision, dont l'esprit habite Bourges comme un souffle d'audace. George Sand, l'âme littéraire de Nohant, libre et enracinée. Alain-Fournier, dont Le Grand Meaulnes semble nimbé de cette lumière berrichonne, douce et insaisissable. Marcel Basculard, silhouette de Bourges, promeneur du trait et de la solitude, amoureux fou des pierres et des toits.

Et puis il y a les lieux qui, à eux seuls, racontent un chapitre inattendu de notre histoire. À Aubigny-sur-Nère, le château, héritage des Stuart, rappelle l'alliance ancienne entre la France et l'Écosse. Ses pierres portent encore l'empreinte de cette fraternité lointaine, et chaque été, la ville tout entière s'embrase de couleurs, de kilts et de cornemuses lors des Fêtes Franco-Écossaises. Ici, l'Histoire ne dort pas : elle danse, elle se chante, elle se partage.

Bourges, cœur battant du département, impose sa cathédrale comme un manifeste d'harmonie, où le temps prend son temps. Mais il serait injuste de ne pas dire un mot de Vierzon, ville de labeur et de lignes de chemin de fer, ville dont le nom même devint vers. Jacques Brel y fit escale, y grava une phrase qui traverse les générations : « T'as voulu voir Vierzon, et on a vu Vierzon. » Une ironie tendre, comme un clin d'œil à ceux que l'on traverse sans toujours les comprendre, mais que l'on n'oublie jamais vraiment.

Beauté du Cher : complexe, fière, entière. Beauté des collines du Sancerrois, des forêts de Tronçais, des plaines du Berry, des vallées de l'Auron et de l'Yèvre, des jardins secrets.

Le Cher est fait de contrastes assumés, d'équilibres subtils, de fidélités profondes. C'est un territoire qui façonne ceux qui y vivent et inspire ceux qui le servent.

Dans le Cher, on croise des femmes et des hommes qui attendent de nous franchise, courage et audace. Ils sont silencieux dans leurs compliments, mais lucides dans leurs exigences. Ils disent peu, mais ils attendent beaucoup.

Et dans chacune de nos communes, cette exigence se retrouve. Elle vit dans les gestes du quotidien, dans la main qui se tend, dans le regard franc qui vous jauge et vous accueille.

Le Cher n'est pas un souvenir ; c'est une promesse qui se tient, chaque jour, dans le cœur de ses terres et de ses habitants.

Et plus que jamais, je suis prêt à continuer de répondre à cette promesse.

Rémy POINTEREAU

Mes actions au Sénat,
en votre nom,
au service du Cher,
ses territoires,
ses élus et citoyens...

“

Tel qu'indiqué dans l'édito, la session parlementaire 2024-2025 a mis en lumière la vitalité des initiatives parlementaires. Entre octobre 2024 et juin 2025, notre groupe a fait examiner 28 propositions de loi au Sénat, dont 11 ont déjà été adoptées définitivement. Les autres poursuivent actuellement leur parcours dans la navette parlementaire. Dans ce volet, vous trouverez la présentation de quelques-unes de ces initiatives.

”

PROPOSITION DE LOI VISANT À SORTIR LA FRANCE DU NARCOTRAFIC

Il n'est plus à démontrer que le narcotrafic est un fléau pour notre société, nourrissant la violence, la corruption et fragilisant nos institutions. Chaque jour, en France, des jeunes, des familles et des quartiers entiers en subissent les effets dévastateurs.

À la suite des révélations de la commission d'enquête sur l'impact du narcotrafic en France, demandée par notre majorité sénatoriale, il a été jugé indispensable de doter notre pays d'un arsenal juridique efficace.

Jusqu'à l'adoption définitive du texte, nous nous sommes battus pour donner tous les moyens nécessaires à l'ensemble des acteurs publics concernés (administrations, justice, élus locaux, bailleurs sociaux, etc.) afin de lutter plus efficacement contre la criminalité organisée.

Au-delà de l'adoption de nombreuses mesures visant à renforcer l'organisation de la lutte contre le narcotrafic, à améliorer les capacités de renseignement, à lutter contre le blanchiment d'argent ou à durcir les sanctions pénales, le Sénat a permis l'émergence de solutions novatrices, telles que :

- **la création d'un parquet national anti-criminalité organisée**, capable d'être un véritable chef d'orchestre au sein de l'autorité judiciaire ;
- **des dispositifs d'interdiction de paraître sur les points de deal** et d'expulsion de leur logement des trafiquants minant la vie des quartiers ;
- **de nouveaux outils de lutte contre la corruption** dans les infrastructures les plus sensibles, en particulier dans les ports ;
- **le développement de nouveaux moyens pour endiguer le blanchiment**, avec notamment la fermeture administrative des commerces de façade et la création d'un gel administratif des avoirs des narcotrafiquants. La gravité de la situation appelle des réponses fortes permettant à la riposte de l'État d'être à la hauteur de la menace..



Ce texte de loi a été promulgué



“

Ce vote marque un tournant décisif pour la liberté communale. Depuis près de dix ans, nous nous sommes battus avec détermination pour défendre la liberté des maires et des élus locaux d'organiser la gestion de leur territoire, meilleure façon de s'adapter aux réalités locales.

PROPOSITION DE LOI VISANT À ASSOULIR LA GESTION DES COMPÉTENCES « EAU » ET « ASSAINISSEMENT »

Après des années de bataille législative, le Sénat a adopté la proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement », **faisant ainsi cesser le caractère obligatoire de leur transfert aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2026.**

Concrètement, les communes ayant déjà effectué ce transfert voient leurs choix, projets et investissements préservés. Quant aux communes n'ayant pas encore transféré ces compétences, elles voient ainsi leur autonomie renforcée.

En ce qui concerne la compétence assainissement collectif et non collectif, elle sera désormais séable, laissant aux communes la liberté de transférer, ou non, tout ou partie de la compétence.

Ainsi, la liberté d'organisation des communes se trouvera accentuée.

Toujours dans une logique de simplification et de liberté, le texte prévoit également de permettre la création de syndicats intracommunautaires compétents en matière d'« eau » et d'« assainissement ».

C'est un texte de bon sens et de confiance retrouvée envers les élus locaux.



Ce texte de loi a été promulgué

“

Sans revenir sur l'objectif de zéro artificialisation nette d'ici à 2050, nous voulons que les élus puissent décider par eux-mêmes, en fonction de la réalité locale, du rythme et de la pente de leur trajectoire de sobriété foncière.

PROPOSITION DE LOI VISANT À INSTAURER UNE TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION CONCERTÉE AVEC LES ÉLUS LOCAUX

Par un long travail mené par la majorité sénatoriale, nous avons cherché à rendre la politique de réduction de l'artificialisation des sols plus adaptée au quotidien des élus locaux, tout en restant fidèles à une logique de sobriété foncière.

Des solutions adaptées aux territoires ont été votées pour :

- **Maintenir la comptabilisation en espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) des terres artificialisées**, même après 2031 ; supprimer l'objectif de 50 % de consommation d'ENAF en 2031, au profit d'objectifs intermédiaires librement fixés par les élus dans les SRADDET, dont un objectif intermédiaire obligatoire en 2034 ;
- **Exclure du décompte de l'artificialisation, jusqu'en 2036, la consommation d'ENAF occasionnée notamment par les implantations industrielles, les logements sociaux, les implantations d'énergies renouvelables et les constructions nécessaires aux services publics de l'eau et de l'assainissement ;**
- **Sécuriser les « coups partis »**, soit la consommation d'ENAF résultant de constructions réalisées dans le cadre des zones d'aménagement concertées, autorisées avant 2021. Ces constructions seront imputées sur la période 2011-2021 et non plus 2021-2031 ;
- **Accorder un droit supplémentaire à construire de 0,5 ha pour chaque hectare de friche requalifiée ;**
- **Donner plus de temps aux communes** pour adapter leurs documents d'urbanisme, afin d'intégrer progressivement les objectifs de sobriété foncière ;
- **Sortir les projets d'envergure nationale ou européenne (PENE) des consommations d'ENAF des collectivités** afin de favoriser le développement économique et industriel des territoires ; mutualiser partiellement ou totalement le droit à l'hectare au niveau de l'intercommunalité.



En attente d'examen à l'Assemblée nationale

PROPOSITION DE LOI VISANT À GARANTIR UNE SOLUTION D'ASSURANCE À L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Face aux difficultés croissantes rencontrées par les collectivités territoriales pour bénéficier d'une couverture assurantielle satisfaisante, le Sénat a lancé une mission d'information.

Au fil des travaux et d'une large consultation menée auprès des élus locaux, nous avons établi un diagnostic complet de la situation et formulé des solutions concrètes, aujourd'hui traduites dans cette proposition de loi.

Parmi les principales mesures destinées à répondre à la crise assurantielle figurent :

- **Le renforcement de la concurrence sur le marché de l'assurance dédié aux collectivités ;**
- **Le rééquilibrage des relations contractuelles entre assureurs et collectivités locales ;**
- **L'amélioration de la couverture des risques critiques (émeutes, mouvements populaires, etc...).**



En attente d'examen à l'Assemblée nationale

MES INTERVENTIONS À TRAVERS LES QUESTIONS ORALES, ÉCRITES ET/OU D'ACTUALITÉ AU GOUVERNEMENT SUR LES THÈMES SUIVANTS ;

Question écrite : Soutien aux salons de coiffure en Centre-Val de Loire face à la concurrence déloyale et à la précarisation du secteur

Question écrite : Avenir du dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives des coopératives d'utilisation de matériel agricole



Question orale : Zones France ruralités revitalisation dans le Cher :
Comblant les zones d'ombre pour une équité territoriale

Question écrite : Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 et comités de projet pour l'installation des énergies renouvelables photovoltaïques



Question orale : Impact du budget 2025 sur l'avenir des écoles en milieu rural et urbain,
garantir l'égalité d'accès à l'éducation

Question écrite : Délais d'instruction de la Commission d'accès aux documents administratifs, respect des exigences légales et perspectives d'amélioration

Question écrite : Maintien du maillage bancaire dans les territoires ruraux

Question écrite : Prise en charge des travaux de raccordement à la fibre pour les habitations isolées en zone rurale



Question orale : Fermeture du site de production de volailles à Blancafort

Question écrite : Avenir du réseau officinal des Pharmacies et conséquences économiques de la baisse du plafond des remises sur les médicaments génériques

Question écrite : Rôle exercé par le fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE / ENVIRONNEMENT AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME

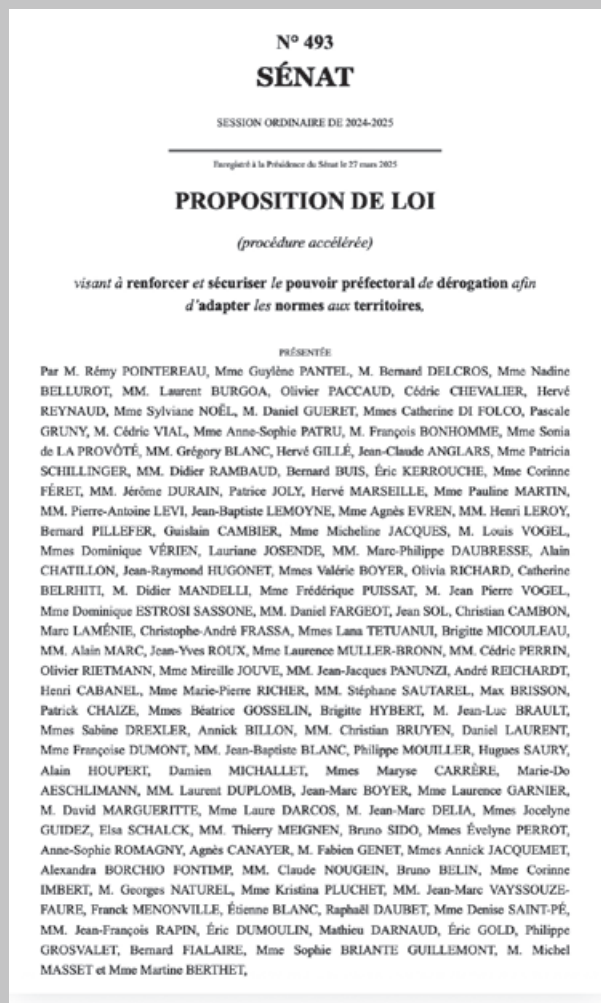
PROPOSITION DE LOI VISANT À RENFORCER ET SÉCURISER LE POUVOIR PRÉFECTORAL DE DÉROGATION AFIN D'ADAPTER LES NORMES AUX TERRITOIRES

Dans la nuit du 10 au 11 juin 2025, le Sénat a adopté, en première lecture et à une large majorité (241 voix pour, 32 contre), la proposition de loi que j'ai déposée avec ma collègue Guylène Pantel, sénatrice de Lozère, **pour renforcer et sécuriser le pouvoir préfectoral de dérogation aux normes.**

Cet outil, généralisé en 2020 après une expérimentation initiée en 2017, permet aux préfets d'adapter certaines normes nationales aux spécificités locales. Depuis sa création, il a permis près de 900 dérogations, principalement au bénéfice des collectivités. Mais comme je l'avais montré dans mon rapport de février 2025, son usage reste trop limité : en moyenne seulement 1,5 arrêté par département et par an.

La réforme adoptée vise à donner un nouvel élan à ce dispositif, en :

- **élargissant son champ à toutes les matières, et plus seulement aux règles de forme ;**
- **permettant aux préfets de déroger aux normes émanant de services ou agences locaux aujourd'hui hors de leur champ de compétence (ARS, DASEN, Agence de l'Eau, etc.)**
- **créant des dérogations spécifiques pour les petites communes rurales, notamment en matière de participation financière obligatoire ;**
- **introduisant de nouvelles possibilités dans les domaines sportifs et environnementaux ;**
- **sécurisant la responsabilité pénale des préfets afin qu'ils puissent agir en confiance ;**
- **renforçant le rôle des Comités locaux de cohésion territoriale (CLCT), avec une présentation annuelle du bilan des dérogations pour associer davantage les élus à leur mise en œuvre.**



UNE RECONNAISSANCE GOUVERNEMENTALE ET UN PREMIER ABOUTISSEMENT

Le Gouvernement a soutenu activement cette initiative, par la voix du ministre délégué au ministère de l'intérieur François-Noël Buffet, et **via un courrier du Premier ministre annonçant le recours à la procédure accélérée.**

Signe fort : dès le 30 juillet 2025, le Gouvernement a publié une série de décrets au Journal officiel qui s'inspirent directement de cette proposition de loi.

Ces textes renforcent considérablement les pouvoirs des préfets :

- droit de regard élargi sur l'implantation des services publics, avec un avis obligatoire sur les projets impactant l'Éducation nationale, les finances publiques ou les ARS ;
- avis sur la carte scolaire du 1^{er} degré, les projets et schémas régionaux de santé, et les retraits d'autorisations médico-sociales ;
- participation à la nomination de tous les chefs de service de l'État au niveau départemental et régional, y compris les opérateurs publics ;
- implication directe dans l'évaluation et la fixation de la part variable des rémunérations de ces responsables, même hors de sa hiérarchie directe ;
- droit de regard renforcé sur les décisions des établissements publics, avec possibilité de réexamen ou de suspension ;
- et surtout, extension du pouvoir de dérogation aux normes, désormais valable dans toutes les matières relevant de la compétence du préfet (hors réglementaire), sans limite de domaine.



“

Ce texte, qui doit désormais être examiné à l'Assemblée nationale, constitue une étape décisive pour donner corps au principe de différenciation territoriale. Il s'agit de faire confiance à l'intelligence des territoires, aux élus comme aux préfets, pour adapter les normes aux réalités locales et agir plus efficacement au service de nos concitoyens.

MISSION D'INFORMATION SUR LA COMPÉTENCE GEMAPI : UN ENJEU MAJEUR POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS

Face aux inquiétudes croissantes des élus locaux, exacerbées par le désengagement de l'État, j'ai lancé une mission d'information pour faire le point sur la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), onze ans après sa création par la loi MAPTAM de 2014.

Cette mission avait pour objectifs :

- d'évaluer les impacts concrets de la mise en œuvre de la compétence ;
- d'étudier le transfert de gestion des digues domaniaux aux groupements de collectivités ;
- de proposer un cadre viable pour la gouvernance et le financement de cette compétence essentielle ;
- de dresser un bilan de l'expérimentation des contributions fiscalisées des établissements publics territoriaux de bassin.

Focus sur le Cher : des enjeux concrets et lourds de responsabilités

Lors de notre visite dans le Cher, nous avons pu constater l'importance des défis locaux. La communauté de communes des Portes du Berry, qui compte 10 000 habitants, gère 17 kilomètres de digues, dont 6,7 km protègent spécifiquement la commune de Cuffy, avec ses 350 habitants, sur le val du Guétin – Bec d'Allier. Ce linéaire représente une charge lourde en termes de coûts d'entretien et de gestion.

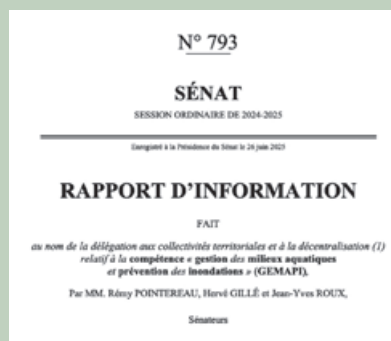
De plus, l'inscription des digues à l'actif des EPCI a suscité de vives inquiétudes chez les élus locaux. En novembre 2024, les communautés de communes de Berry-Loire-Vauvise, du Pays Fort-Sancerrois-Val de Loire et des Portes du Berry ont reçu un courrier de l'État leur enjoignant d'inscrire ces digues, pour des montants atteignant plusieurs millions d'euros.

« Dans le Cher, la gestion des digues et des zones d'expansion des crues n'est pas qu'une question technique : c'est une responsabilité majeure qui pèse lourdement sur les collectivités. La charge financière, qui se chiffre en millions d'euros, menace la capacité des communautés à investir dans d'autres domaines essentiels à la vie locale. Il est impératif que la gouvernance et le financement de la compétence GEMAPI soient adaptés pour garantir la pérennité de ces infrastructures tout en préservant l'équilibre budgétaire des territoires. »

Après plus de **35 auditions**, de nombreux échanges écrits et trois déplacements de terrain dans le Cher, la Gironde et les Alpes-de-Haute-Provence, il est clair que la compétence GEMAPI suscite à la fois de fortes attentes et de sérieuses préoccupations.

Les difficultés majeures identifiées concernent :

- les lourdeurs administratives et délais d'instruction ;
- les surcoûts liés à une réglementation complexe ;
- le manque de lisibilité des financements ;
- le transfert précipité des digues domaniaux sans moyens suffisants pour les collectivités.



Pour répondre à ces défis, notre rapport propose plusieurs pistes concrètes :

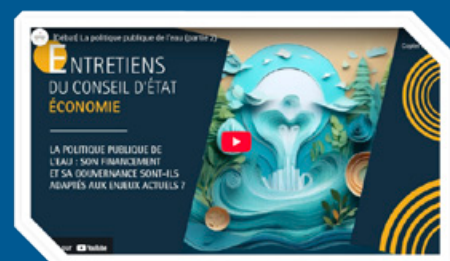
- simplifier les procédures des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) via un guichet unique sous l'autorité du préfet coordinateur ;
- renforcer la solidarité entre territoires avec la création d'un fonds de péréquation et une contribution interbassins fondée sur la consommation d'eau ;
- revaloriser les financements, notamment ceux du Fonds Barnier, en les alignant mieux avec les recettes fiscales ;
- clarifier les responsabilités liées à la gestion des digues, avec une compensation réelle des charges ;
- adapter la compétence GEMAPI aux spécificités des territoires ruraux et montagneux, en s'appuyant sur des conventions avec le Cerema ;
- faciliter l'accès aux assurances pour les collectivités grâce à la cellule Collectiv'Assur et au Médiateur du crédit.

LA MISSION NE S'ARRÊTE PAS LÀ : UNE PROPOSITION DE LOI INTÉGRANT CES RECOMMANDATIONS SERA DÉPOSÉE À L'AUTOMNE 2025 AFIN DE RENDRE LA COMPÉTENCE GEMAPI PLUS CLAIRE, SOUTENABLE ET MIEUX FINANCÉE.



INTERVENTION AU CONSEIL D'ÉTAT SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE DE L'EAU

À l'invitation de Mme Martine de BOISDEFFRE, présidente de la section des études, de la prospective et de la coopération du Conseil d'État, j'ai eu l'honneur d'intervenir lors des Entretiens du Conseil d'État – Économie. Le thème retenu était : « La politique publique de l'eau : son financement et sa gouvernance sont-ils adaptés aux enjeux actuels ? ». J'y suis intervenu en qualité de président de la mission d'information sur la gestion durable de l'eau, ainsi que de rapporteur de mission « GEMAPI ».



Scannez ce QR Code pour visionner le débat



Par ce texte, nous voulons répondre à l'urgence sanitaire que vivent nombre de nos concitoyens. Garantir un véritable droit de vivre, c'est d'abord garantir un meilleur accès aux soins partout sur notre territoire. Nous devons construire un système de santé plus efficace, plus souple et mieux adapté aux réalités du terrain, qui donne à chacun, où qu'il vive, la possibilité d'être soigné dignement et rapidement.

PROPOSITION DE LOI VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS DANS LES TERRITOIRES

Fruit de plus d'un an de travail et d'échanges avec les professionnels de santé, ce texte s'attaque à un enjeu majeur : renforcer la présence médicale dans les zones sous-dotées, tout en soutenant les praticiens sur le terrain.

L'objectif est clair : apporter une solution pragmatique et opérationnelle, qui encadre la liberté d'installation des médecins sans la remettre en cause.

Parmi les principales mesures adoptées au Sénat :

- **Évaluer chaque année les besoins en temps médical par territoire**, sous la coordination des départements en liaison avec les ARS, l'Assurance Maladie et les ordres ;
- **Encadrer les installations en zones sur-dotées**, en instaurant deux dispositifs pour orienter du temps médical vers les zones en tension ;
- **Faciliter l'exercice en cabinet secondaire, afin de permettre aux médecins d'intervenir plus facilement dans les zones où l'offre médicale est insuffisante ;**
- Simplifier la reconnaissance des praticiens diplômés hors Union européenne (PADHUE) ;
- **Libérer du temps médical et encourager le partage de compétences**, en développant la formation des infirmiers en pratique avancée (IPA) et en valorisant le rôle des pharmaciens.
- **Instaurer un principe de solidarité territoriale, en application de la proposition du gouvernement afin d'assurer l'accès aux soins dans les zones prioritaires.**



En attente d'examen à l'Assemblée nationale

Élections municipales 2026

LES ÉVOLUTIONS LEGISLATIVES PRÉVUES POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2026

La loi du 21 mai 2025 réforme les élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants : elles se dérouleront désormais au scrutin de liste proportionnel paritaire à deux tours (art. L. 260 et suivants du code électoral).

Organisation du scrutin

- Deux tours possibles (art. L. 262) : si aucune liste n'atteint la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour. En cas d'égalité parfaite, un second tour est également organisé.
- Qualification au second tour (art. L. 264) : seules les listes ayant obtenu au moins 10 % des voix peuvent se maintenir. Les listes entre 5 % et 10 % peuvent fusionner avec une liste qualifiée.
- Répartition des sièges (art. L. 262-6) : la liste victorieuse obtient la moitié des sièges (prime majoritaire), les autres sièges étant répartis à la proportionnelle entre les listes au-dessus de 5 %.

Élection du maire et des adjoints

- La première réunion du conseil municipal se tient selon l'article L. 2121-7 du CGCT.
- L'élection des adjoints est désormais soumise aux mêmes règles que dans les autres communes (art. L. 2122-7-2 CGCT) : scrutin de liste paritaire, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Spécificités et adaptations propres aux communes de moins de 1 000 habitants

Les conseils municipaux sont réputés complets dès lors qu'ils comptent au moins :

- 5 membres dans les communes de moins de 100 habitants
- 9 membres dans les communes de 100 à 499 habitants
- 13 membres dans les communes de 500 à 999 habitants





Inauguration de la mairie de BOULLERET

Le 29 août 2024, le maire, Jean Louis BILLAUT, entouré de nombreux boulléréens a inauguré la nouvelle mairie, rénovée avec des matériaux permettant une performance énergétique la plus haute possible.

Inauguration de la station d'épuration de SAINT-OUTRILLE

Le 30 août 2024, en présence du sous-préfet Thierry CARDOUAT, de Rémy POINTEREAU et de nombreux élus et austrégéliens, le président du SIAEPA Adrien BAERT a inauguré la nouvelle station d'épuration de Saint-Outrille.



Inauguration du centre de santé de CHARENTON DU CHER

Le 19 septembre 2024, le premier centre de santé ouvert en Centre Val de Loire a été inauguré en présence du maire Pascal AUPY, de nombreux charentonnais et élus du territoire et de l'Association Nationale Médecins Solidaires.

Inauguration de l'Hôtel de ville de TROUY

Le 21 septembre 2024, en présence du maire Franck BRETEAU, un grand nombre de Trucidiens et de personnalités se sont rassemblés pour l'inauguration du château Rozé réhabilité en hôtel de ville.



Inauguration du parc éolien de IDS SAINT ROCH

Le 26 septembre 2024, en inaugurant ce parc éolien, le sénateur Rémy POINTEREAU et le président de la communauté de communes Berry Grand Sud Jean-Luc BRAHITI ont souligné « la pugnacité, la résilience et le courage de la maire Martine FOURDRAINE qui a navigué contre vents contraires et voit l'aboutissement d'un véritable parcours du combattant ».

Hommage à Daniel GRAVELET, ancien maire de MORTOMMIERS

Le 28 septembre 2024, parlementaires, élus régionaux, départementaux et municipaux, ainsi que de nombreux Marémortains et amis sont venus montrer leur attachement au souvenir de Daniel GRAVELET, maire pendant 33 ans.



Inauguration de la Halle et de la boucherie de BAUGY

Le 04 octobre 2024 : Après 15 mois de travaux, Maurice BARATE préfet du Cher, en présence du maire Pierre GROSJEAN et des balgyciens, a inauguré cette magnifique halle datant de 1884.



Inauguration des travaux de la ligne SNCF

Le 07 octobre 2024, de nombreux élus de la région Centre-Val de Loire ont rejoint leurs homologues d'Auvergne-Rhône-Alpes pour inaugurer la fin des travaux de modernisation de la ligne Bourges-Montluçon en présence de Sophie BROCAS, préfète du Centre-Val-de-Loire.



Inauguration des travaux d'aménagement autour de la mairie et de l'abbatiale Saint-Martin de PLAIMPIED GIVAUDINS

Le 18 octobre 2024, en présence du préfet, des élus et des plaimpiédois, le maire Patrick BARNIER a inauguré les nouveaux aménagements ainsi que la nouvelle salle du conseil municipal.



Hommage de l'espace Pierre GOFFINET à AVORD

Le 08 novembre 2024, Sophie GOGUE, présidente de la communauté de communes de La Septaine, ainsi que le conseil communautaire ont rendu hommage, à Pierre-Étienne GOFFINET, fondateur et ancien président de la communauté de communes, lors de la dénomination de l'Espace Pierre-Étienne-Goffinet à Avord.

Célébration de la Sainte Barbe de la caserne des Danjons à BOURGES

Le 12 décembre 2024, la sainte patronne des pompiers a été honorée par les élus, les pompiers et leurs familles. « Les couteaux suisses de la sécurité civile » ont été félicités par Rémy POINTEREAU.



Cérémonie en hommage aux héros de la gendarmerie à BOURGES

Le 17 février 2025, de nombreuses autorités civiles et militaires ont rendu hommage au dévouement quotidien des héros en exercice mais aussi des héros disparus de la gendarmerie.

Inauguration de l'unité de valorisation des eaux de SAINT AMAND MONTROND

Le 28 mars 2025, l'unité de valorisation des eaux usées de Cœur de France a été officiellement inaugurée par M. BARATE Préfet du Cher et les élus locaux en présence du président de la CDC Cœur de France Daniel BÔNE. Elle utilise le procédé Organica, qui rajoute au traitement habituel un traitement biologique par les plantes.



Réunion de la Mission d'information sur la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), à Cuffy, aux côtés de M. Thierry CAR-DOUAT- Sous-préfet de Vierzon, M. Hervé GILLÉ-sénateur de la Gironde, et M. Jean Yves ROUX-sénateur des Alpes-de-Haute-Provence

Le 22 mai 2025, maires, présidents de CDC, syndicats de rivières, services de l'État, Agence de l'eau, DDT, VNF... se sont réunis afin de construire une réponse collective, à la hauteur des enjeux.

Inauguration d'un logement social à LA CHAPELOTTE

Le 24 mai 2025, le maire Thierry DOUCET a inauguré les aménagements réalisés dans une maison, léguée par une castelpelotoise, qui a été transformée en logement social.



Inauguration de la cantine de VASELAY

Le 12 juin 2025, le maire Jean-Luc LEGÉR, entouré de nombreux élus du territoire, et des vasselaysiens, a inauguré ce nouveau bâtiment péri-scolaire pouvant accueillir 180 enfants en deux services.



Assemblée Générale des Maires du Cher dans le cadre exceptionnel du Château d'Ainay le Vieil

Le 13 juin 2025, fut un temps d'échange, de dialogue direct et de reconnaissance avec les maires et les élus locaux. Merci à tous pour leur engagement quotidien, souvent discret mais toujours essentiel.



Inauguration du square du jeu de Paume à HENRICHEMONT

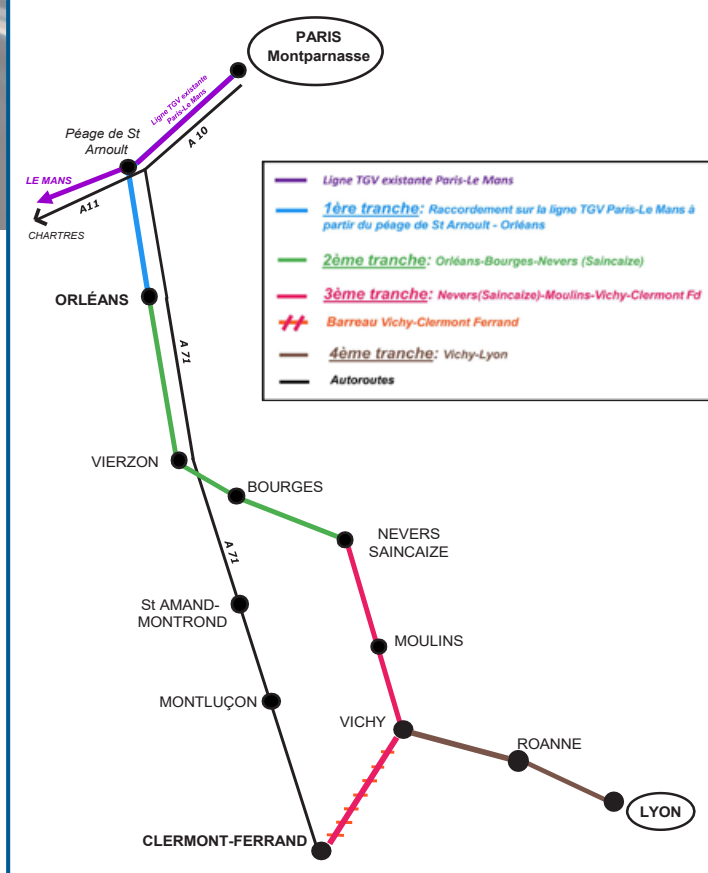
Le 21 juin 2025, le maire Gilles BUREAU, entouré des élus locaux et de très nombreux Henrichemontais a inauguré le magnifique square du jeu de paume et le buste du duc de Sully qui trône en son centre.



Inauguration de la garderie de BANNAY

Le 28 juin 2025, en présence du sénateur Rémy POINTEREAU, des élus locaux et des bannaisiens, le maire Alain ANDRÉ a inauguré la garderie permettant d'accueillir jusqu'à 22 enfants de 3 à 10 ans.

NOUVELLE PROPOSITION DE TRAJET POCL EN 4 TRANCHES



ASSOCIATION TGV ET MOBILITÉ FERROVIAIRE GRAND CENTRE AUVERGNE

Fidèles à notre mission, nous poursuivons sans relâche le combat pour que le Centre de la France ait accès à l'égalité ferroviaire et aux mobilités.

Retour sur l'Assemblée Générale à Bourges

Le Lundi 7 juillet 2025, l'Assemblée Générale de notre Association s'est tenue à Bourges.

Cet événement a permis de faire le point sur les nombreux défis ferroviaires auxquels notre région Centre-Val de Loire est confrontée.

Rencontre avec le Ministre des Transports Philippe TABAROT :

Une réunion de travail s'est déroulée au ministère des Transports avec M. le Ministre **M. Philippe TABAROT**, et des représentants de l'association.

Au cours de cet échange, les enjeux stratégiques liés au désenclavement ferroviaire des régions **Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes** ont été abordés en profondeur concernant :

La Ligne POLT : Le report de la livraison des trains Oxygènes à janvier 2027 inquiète fortement. Le Ministre a rappelé que 2,4 milliards d'euros ont été investis et que des travaux d'infrastructures sont en cours. Dès 2027, les trains les plus rapides relieront Paris-Limoges en 2h52. Une grande opération de modernisation au nord d'Orléans est prévue entre 2025 et 2026. Le Ministre a également commandité un audit pour comprendre les retards d'approvisionnement de la filière ferroviaire.

La Ligne Paris-Clermont : Le Ministre a confirmé l'état de dégradation de la ligne. L'Etat prévoit une enveloppe de 0.9 milliards d'euros pour la rénovation de la ligne en 2026. Le Ministre a souligné le caractère prioritaire de ce projet, raison pour laquelle une réunion de travail consacrée à cette ligne est organisée toutes les deux semaines au ministère.

La Ligne POCL : Nouvelle faisabilité à l'étude confirmée par le Ministre. Étudier un départ de la ligne POCL depuis la gare de Paris-Montparnasse, permettant une interconnexion directe avec la LGV Paris-Le Mans.

Cette solution, jusqu'alors non envisagée, ouvrirait la voie à une réduction significative du coût des travaux grâce à l'utilisation partielle d'infrastructures existantes, tout en assurant une desserte plus équilibrée des territoires. De plus ce projet pourrait être mis en œuvre par étapes successives, renforçant ainsi sa faisabilité.



Scannez ce QR CODE pour accéder à notre dernière publication et suivre nos actions.



Rémy POINTEREAU et Jacqueline CHAMPION, sa suppléante.

Recevez la lettre d'information de votre sénateur en adressant votre adresse mail à :
pointereau.senateur@orange.fr

Suivez son activité sur son site officiel :
www.remypointereau.fr



**ACTUALITÉS
JURIDIQUES, ADMINISTRATIVES & LÉGISLATIVES**



POUR TOUTES DEMARCHES, SES COLLABORATEURS SONT A VOTRE DISPOSITION :

AU SÉNAT

Samir RHIMINI



Adresse : Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard 75291 Paris
Cedex 06
Tel : 01 42 34 43 97
@ : r.pointereau@senat.fr

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

Laure MARTIN et Émilie LEPETIT



Adresse : 9, rue Charles VII
18000 Bourges
Tél : 02 48 70 15 44
@ : pointereau.senateur@orange.fr